

# Cahier des Charges

## Personne publique

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa – SmageAa

## Pouvoir adjudicateur

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président du SmageAa

## Objet de la consultation

Etude historique des inondations dans le marais audomarois

## Sommaire

1. Présentation des structures .....	3
2. Objet de la consultation .....	4
3. Contenu et limites temporelles de l'étude.....	4
4. Périmètre de l'étude .....	5
5. Durée, réunions et délais de prestation.....	6
6. Distribution des rôles .....	6
7. Utilisation des données produites.....	6
8. Livrables attendus .....	6

## 1. Présentation des structures

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), créé en décembre 2003, s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois. En effet, le Syndicat mène des actions en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et porte également des actions complémentaires sur la gestion des milieux humides et aquatiques, de prévention des inondations et de transmission des connaissances. Ces missions sont effectuées dans le cadre de l'intérêt général.

Depuis la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le Syndicat exerce, suite à un transfert de compétence de ses membres des missions qui correspondent à :

- La réalisation de toute étude ou de tous travaux en matière de prévention et de défenses contre les inondations pour mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du bassin versant de l'Aa,
- Les études, l'entretien, la gestion et la restauration des Champs d'Inondation Contrôlée,
- Etudes, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utiles à la protection du bâti contre les inondations,
- Au titre de la défense contre les inondations : la définition, les études, travaux, la gestion et l'entretien des aménagements hydrauliques.

Le SmageAa est composé des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) suivants :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois
- Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- Communauté de communes de Desvres – Samer

Il regroupe 66 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 100 000 habitants.

Le SmageAa travaille en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure, sur ce projet.

L'Agence d'Urbanisme met en œuvre pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, engagée depuis 2013 par convention avec l'Etat, le label Pays d'art et d'histoire, qui se décline notamment à travers les dimensions prioritaires suivantes :

- La sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- La valorisation du patrimoine dans toutes ses composantes et la promotion de la qualité architecturale,
- L'initiation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- La proposition de visites de qualité au public (groupes, individuels, locaux ou touristes) par un personnel qualifié,
- La formation des acteurs locaux (collectivités, tourisme, éducation...) à l'architecture et au patrimoine,
- La diffusion de la connaissance/les publications.

Cette politique s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire labellisé, qui représentent un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique de l'agglomération de Saint-Omer.

## 2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet une mission de recherche historique sur les inondations dans le marais audomarois.

## 3. Contenu et limites temporelles de l'étude

L'étude s'attachera à collecter des données permettant d'évaluer les périmètres inondés, les hauteurs d'eaux atteintes, la nature des dégâts aux infrastructures, aux bâtiments, aux espaces agricoles ou naturels. Elle tendra aussi à dissocier les crues ordinaires des phénomènes exceptionnels. Au-delà de ces aspects factuels, elle poursuivra également l'un des objectifs de relever les causes des inondations mises en avant, dans les archives.

Une étude sociologique ayant été menée en 2017, la présente étude ne s'attachera donc pas à étudier par enquête le vécu des inondations.

Les principales étapes sont les suivantes :

- Etat des sources documentaires (bibliothèques, archives, services Etat, communes, acteurs de l'aménagement...),
- Première consultation des archives et des publications permettant de fixer définitivement les limites de l'étude et de poser les lignes directrices du questionnement,
- Dépouillement systématique,
- Synthèse et rédaction.

Plusieurs thèmes à aborder :

- a) Les aspects factuels de l'inondation :
  - Chronique,
  - Impacts matériels et humains,
  - Caractériser l'inondation : phénomène ordinaire ou exceptionnel (y indiquer les périmètres inondés et les hauteurs d'eau, si mentionnés dans les documents),
  - Mobilisations pendant et post événement.
- b) Perception du phénomène
  - Causes mises en avant dans les archives,
  - Moyens de prévention évoqués.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être précisée et débattue avec le maître d'ouvrage au moment de la réunion de cadrage. Cette étude sera réalisée à partir de données bibliographiques et d'enquêtes. L'historien devra prévoir dans son offre également du temps d'échanges et de relecture de ce travail.

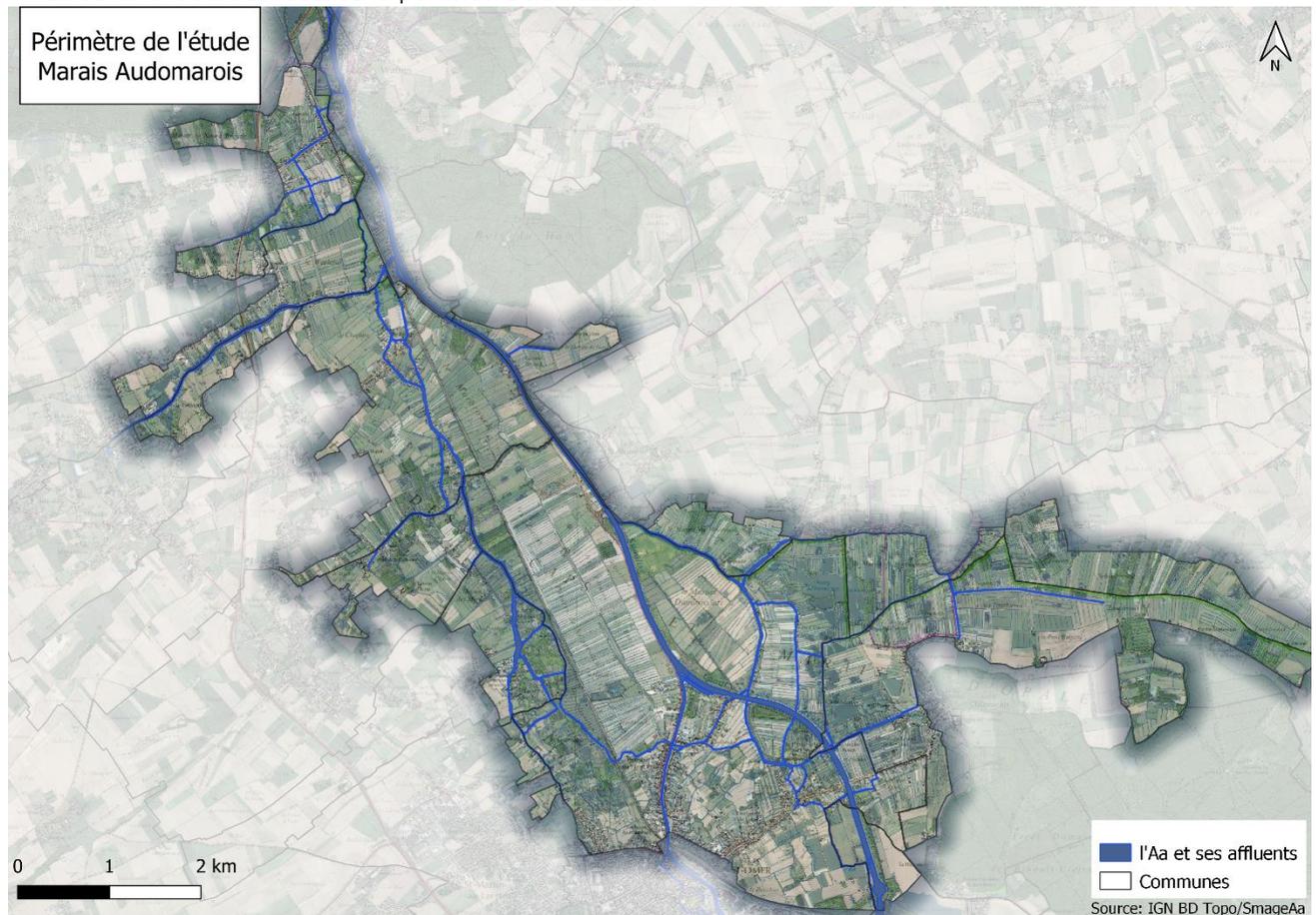
La période étudiée débutera autour des années 1830 et pourrait se terminer autour des années 1960. **La limite sera approfondie lors de la réunion de cadrage, qui aura lieu après le premier mois de recherches. Durant ce premier mois, le prestataire s'attardera à réaliser les recherches sur 1 à 2 communes du territoire, afin d'évaluer la qualité des sources disponibles et les données qui pourront en être extraites. Ce point servira également à valider les principes de l'étude et à en consolider les objectifs, avant de continuer le travail.**

Quelques périodes importantes, dans l'évolution de l'aménagement du territoire, seront à prendre en considération :

- 1/ 1848 : création de la gare de Saint Omer, le réseau Lille-Calais est en place et traverse le marais,
- 2/ Début du 19<sup>ème</sup> siècle : modification des pratiques agricoles, développement du système des lègres,
- 2/ Années 1950 : mise à grand gabarit du canal,
- 3/ 1969 : début du remembrement de Saint-Omer (poursuivi jusqu'en 1984),
- 3/ 1977 : création de l'Institution des Wateringues,

#### 4. Périmètre de l'étude

La carte ci-dessous localise le périmètre de l'étude :



Les communes concernées par ce périmètre sont les suivantes :

- Watten,
- Eperlecques,
- Saint-Momelin,
- Houlle,
- Noordpeene,
- Nieurlet,
- Serques,
- Moulle,
- Saint-Omer,
- Tilques,
- Clairmarais,
- Salperwick,

- Saint Martin lez Tatinghem.

## 5. Durée, réunions et délais de prestation

La réalisation de la prestation est prévue sur 5 mois. Le prestataire devra prendre en compte les échanges avec les partenaires.

Le prestataire devra participer à toutes les réunions nécessaires au bon déroulement de l'étude et à minima :

- Au lancement de l'étude,
- A la réunion de cadrage (1 mois après le lancement),
- A deux réunions intermédiaires,
- A la restitution et validation du rapport.

## 6. Distribution des rôles

Le SmageAa est le commanditaire du projet, le prestataire travaillera donc en collaboration avec ce dernier, mais aussi avec l'Agence d'Urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieur, qui met en œuvre les actions du label Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer, et qui participera à l'élaboration du cadre de l'étude et assurera une mission de conseil et d'orientation tout au long de l'étude. Le prestataire sera également amené à travailler avec les différents acteurs du territoire en lien avec le projet.

## 7. Utilisation des données produites

Le SmageAa ainsi que l'AUD pourront librement réutiliser les documents et contenus de l'étude, en l'état, de façon permanente pour les besoins des services. Ils s'engagent à citer l'auteur et l'intitulé de l'étude, lors des dites réutilisations.

Les besoins sont les suivants :

- Utiliser et diffuser les contenus de l'étude pour la préparation de documents (papier/numérique) de communication et de sensibilisation, selon les formats de publication du SmageAa et de l'AUD,
- Procéder à des opérations d'archivage public.

## 8. Livrables attendus

- Un rapport d'étude détaillant la méthodologie, les résultats, une analyse critique de l'étude et de ses résultats. Ce rapport comprendra, en annexe, un index référencé et exhaustif des sources consultées,
- Une synthèse de 4 à 8 pages reprenant les éléments essentiels de l'étude.

Les contenus des deux documents (trames) seront validés par le SmageAa et l'AUD avant la rédaction finale. Le prestataire veillera à insérer les logos des différents partenaires dans les rendus.